

JEAN MERCIER

CÉLIBAT DES PRÊTRES

*LA DISCIPLINE DE L'ÉGLISE
DOIT-ELLE CHANGER ?*



DDB desclée
de brouwer

Célibat des prêtres : la discipline de l'Église doit-elle changer ?

© 2014, Groupe Artège
Desclée de Brouwer
10, rue Mercoeur - 75 011 Paris
9, espace Méditerranée - 66 000 Perpignan
www.artege.fr
ISBN : 978-2-220-06591-5
ISBN pdf : 978-2-220-06692-9

Jean Mercier

Célibat des prêtres :

La discipline de l'Église doit-elle changer?

DDb *desclée
de brouwer*

Introduction

Plus que jamais le célibat du prêtre catholique a mauvaise presse. On l'accuse d'être le repoussoir des vocations au sacerdoce. On le montre du doigt dans les affaires de pédophilie impliquant des clercs. On en fait la cause de la solitude des curés et des difficultés qu'ils ont à maintenir un équilibre de vie. On l'incrimine pour l'image négative qu'il donne de l'Église catholique – celle-ci ne sait pas être «de son temps»... Ce jugement négatif est porté non seulement par le grand public, mais aussi par une très large partie des catholiques, pratiquants ou non¹.

En revanche, catholiques et non-catholiques estiment de façon quasi unanime que l'Église devrait appeler à la prêtrise des hommes mariés, notamment pour résoudre le problème de la pénurie du clergé. Dans le jargon catholique, on les appelle les *virī probati* – en latin, des «hommes éprouvés» – à savoir : des hommes dont la solidité et la valeur ont été éprouvés à travers leur vie d'homme, et d'époux, voire de père de famille.

Interrogé sur la nécessité du célibat lors d'une conférence de presse en mai 2014 (dans l'avion qui le ramenait de Terre sainte), le pape François a donné son opinion : «L'Église catholique a des prêtres mariés dans les rites orientaux. Le célibat est une règle de vie

1. Les sondages sont éloquentes. Selon celui réalisé par Sofres-La Croix en mai 2009, 80 % des Français estiment que la contrainte du célibat explique la raréfaction des vocations sacerdotales en France. Chez les catholiques, le taux général est de 82 %, et de 74 % pour les pratiquants. Ces résultats doivent être pris avec recul, car le questionnement sur le bien-fondé du célibat induit une réponse critique, et la faiblesse des échantillons des pratiquants ne permet pas de tirer des conclusions sérieuses.

que j'apprécie beaucoup, et je crois que c'est un don pour l'Église. Comme ce n'est pas un dogme de foi, la porte est toujours ouverte. »

La porte est ouverte ! De la part de François, pape réputé réformateur, faut-il s'attendre à une révolution sur ce dossier controversé ? Le pape envisage-t-il que des curés puissent se marier s'ils tombent amoureux tout en restant à leur poste ? Cela ne s'est jamais fait... L'hypothèse est plutôt qu'il serait ouvert à une évolution sur la question de l'ordination d'hommes mariés. Il se serait également exprimé dans ce sens auprès d'un évêque brésilien, au printemps 2014. Ces dernières années, des responsables catholiques, évêques ou cardinaux, ont souvent évoqué la question du célibat comme une simple discipline, que l'Église pourrait décider de modifier si tel était son bon vouloir, afin de pouvoir ordonner des hommes mariés à la prêtrise. Mais c'est la première fois qu'un pape en parle de manière aussi décontractée. Un tabou est tombé.

Cependant, les choses sont-elles aussi simples que cela ? L'existence d'un clergé marié implique des réalités complexes, dont cette enquête cherche à rendre compte.

Préciser les notions, revenir à l'Histoire

Un déblayage sémantique s'impose. On parle couramment du « mariage des prêtres » pour décrire une double problématique : d'une part, la possibilité pour les prêtres célibataires de se marier, d'autre part, la question de l'ordination d'hommes mariés. Or, si l'Église catholique a déjà ordonné des hommes mariés (comme nous le développerons abondamment), elle n'a jamais autorisé un prêtre à convoler en justes noces. *Stricto sensu*, le « mariage du prêtre » est strictement interdit aussi bien en Orient qu'en Occident, Églises catholiques orientales et Églises orthodoxes comprises, où tout clerc célibataire qui se marie perd l'état clérical. Il n'a jamais été question de « marier les prêtres », si ce n'est au tout début de la Réforme, lorsque les prêtres n'étaient pas encore devenus des « pasteurs », ou pendant la Révolution française, pour des raisons idéologiques. Seules les Églises issues de la Réforme autorisent leurs pasteurs à

se marier après l'entrée dans le ministère. Cette vérité repose sur un principe d'airain, à savoir que l'on doit rester dans l'état où l'on était lors de l'ordination. Cette règle, même incomprise de nombre de nos contemporains, reste d'actualité.

Cette précision permet de rectifier l'information, répandue sur internet, que l'obligation du célibat date du deuxième concile du Latran (1139). Ce Concile ne fit que déclarer nul le mariage contracté par un clerc ; il n'a donc fait que déclarer invalides des mariages prohibés selon une règle très ancienne qui était en vigueur en Occident comme en Orient, et qui l'est toujours neuf siècles plus tard, au moins chez les catholiques et les orthodoxes. Cela prouve en revanche que des prêtres transgressaient cette règle et se mariaient, à une période où le clerc était loin de l'autorité épiscopale et où les mariages se faisaient sans que l'institution en soit toujours avertie.

L'Église a finalement imposé le célibat avec la Réforme grégorienne, qui s'étend sur tout le XI^e siècle, de sorte qu'on n'ordonna plus d'hommes mariés. Aujourd'hui donc, après mille ans d'existence, le célibat sacerdotal est plus qu'une simple règle disciplinaire imposée par l'Église pour des raisons sordides – comme on le lit ici et là, à propos de la transmission des biens par héritage. Même s'il ne s'agit pas d'un dogme, le célibat est une institution ancienne sur laquelle il n'est pas si simple de tirer un trait de plume.

Avant le célibat obligatoire, la continence obligatoire

Par ailleurs, on dit que, dans le premier millénaire, les prêtres avaient le droit d'être mariés. Pour être précis, il faudrait dire que l'Église ordonnait diacres, prêtres et évêques des hommes mariés. Il y eut même des papes mariés : Hormisdas (514-523) père du pape Silvère (536-538), et le pape Félix III (483-492) trisaïeul de saint Grégoire le Grand. Cette vérité s'impose. Mais il faut ajouter ceci : cette ordination d'hommes mariés était accompagnée de la contrainte, pour le prêtre ou l'évêque, de vivre

la continence sexuelle la plus stricte avec sa femme, comme l'attestent de nombreuses sources anciennes...

La thèse du jésuite Christian Cochini, publiée en 1969, et jugée irrecevable dans les années 1970, période où certains prêtres eux-mêmes militaient pour l'abolition du célibat, défend une origine très ancienne de cette exigence de la continence, et la fait même remonter aux apôtres. D'autres estiment qu'il s'agit d'une nouveauté introduite au ^{iv}e siècle, au moment de l'entrée de l'Église dans l'ère constantinienne.

Une réalité méconnue : les prêtres mariés de l'Église latine

On croit souvent que l'Église catholique n'a l'expérience des prêtres mariés que dans ses déclinaisons orientales (Églises melkite, maronite, chaldéenne, etc.). Pourtant, l'Église catholique de tradition latine a une expérience, petite mais bien réelle, d'un clergé marié en son sein, qui exerce son ministère de façon tout à fait officielle et reconnue².

Lorsqu'il était préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, Joseph Ratzinger a signé, avec le plein accord de Jean-Paul II, la dispense de célibat pour l'ordination de nombreux prêtres mariés, et la chose a été poursuivie par son successeur, William Levada, quand Ratzinger est devenu Benoît XVI (la première dispense de ce type remonte à Pie XII). Cette dispense concerne d'anciens pasteurs protestants ou d'ex-prêtres anglicans ou épiscopaliens (anglicans américains) qui se sont convertis au catholicisme. Ces hommes, devenus aux yeux de Rome de simples laïcs catholiques, ont été exemptés du célibat quand ils ont été réordonnés prêtres catholiques. Dans le journal *La Vie* du 2 décembre 2002, une enquête révélait l'existence de ce clergé atypique, et, fin juin 2005, l'hebdomadaire publiait en exclusivité le portrait du père Patrick Balland, premier prêtre francophone concerné, et celui de sa famille. Benoît XVI a ouvert largement la porte aux anglicans déçus par la

2. Il ne s'agit pas ici des prêtres vivant en concubinage de façon clandestine, ni de ceux qui ont quitté le ministère pour se marier, même s'ils restent, d'un point de vue ontologique, prêtres pour l'éternité.

dérive libérale de l'anglicanisme en 2009. Depuis, une cinquantaine d'ordinations de clercs mariés ont eu lieu.

Dans ce contexte, l'Angleterre peut être considérée comme une sorte de laboratoire d'un clergé latin marié coexistant avec un clergé célibataire. Certains diocèses comptent un nombre substantiel de prêtres mariés (5 %) et ne pourraient pas fonctionner sans eux. Ce livre présente la première enquête d'évaluation de leur ministère. On peut conclure à un succès (de l'avis même de l'épiscopat anglais), mais quand on y regarde de près, on constate des difficultés, notamment liées au financement des familles pastorales et à la mobilité des prêtres.

Sexualité du prêtre, la fin d'un tabou

La sexualité du prêtre a longtemps été un tabou au sein de l'Église. Ce tabou a été brisé à partir des années 1960, mais plus encore à la fin des années 1990, lorsque les affaires de pédophilie ont commencé à poindre publiquement. La crise est devenue mondiale à partir de 2002, aux États-Unis, où l'on découvrit non seulement l'ampleur de crimes inimaginables mais aussi l'incapacité des autorités à y faire face, sinon par l'omerta.

Aux scandales de pédophilie se sont ajoutées les frasques sexuelles de clercs ou d'évêques. La crise a touché les secteurs les plus conservateurs de l'Église: en 2010, la reconnaissance de la paternité cachée du fondateur des Légionnaires du Christ, Marcial Maciel, a créé un véritable choc.

Autre dossier épineux, la question de l'homosexualité au sein du clergé, qui a connu une « explosion » médiatique depuis quinze ans. En 2005, le Vatican a cru bon d'édicter des règles pour éviter l'ordination de prêtres ayant des « tendances homosexuelles profondément enracinées ».

Mais ce sont surtout les clercs exerçant leur hétérosexualité qui donnent du fil à retordre à la hiérarchie. Par exemple, Mgr Milingo, archevêque de Lusaka, lui-même marié, a été excommunié pour

avoir ordonné évêques quatre prêtres mariés. En mai 2009, deux évêques de Centrafrique (dont l'archevêque de la capitale) ont été mis à pied par le pape pour non-respect du célibat. L'archevêque zimbabwéen Pius Ncube a dû démissionner en 2007 suite à la révélation d'une liaison. En juin 2009, un nouvel évêque africain est démis de ses fonctions. Au Paraguay, l'évêque Fernando Lugo a dû démissionner, pour assumer sa paternité. Encore plus sulfureux, le prêtre star Alberto Cutié a été contraint de quitter sa charge de curé en Floride après avoir été surpris par des paparazzis en galante compagnie. Des prêtres continuent à quitter leur fonction parce qu'ils veulent se marier, même si le phénomène n'a rien à voir avec l'hémorragie des années 1970. Il reste vrai que des prêtres ou des évêques mènent une double vie, avec une femme et des enfants. En Afrique, des communautés catholiques dissidentes, qui permettent à des prêtres et des évêques de se marier, se sont multipliées ces dernières années. Le phénomène est inquiétant si l'on sait que, d'un point de vue démographique, l'Afrique est le continent où le catholicisme est en croissance.

Dans ce contexte, la réaffirmation fréquente par l'institution ecclésiale de la grandeur du célibat sacerdotal peut apparaître à certains comme le voile de Noé pudiquement tiré sur des situations très embarrassantes, voire scandaleuses. Benoît XVI connaissait extrêmement bien le problème, en tant qu'ancien préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi. Son pontificat fut celui d'une purification difficile mais inéluctable, concernant d'ailleurs surtout le passé, ancien et récent. Cette purification se poursuit sous le pape François.

Quoi qu'il en soit, on a atteint un point de non-retour : un nombre important de catholiques aspirent à un vrai changement dans la façon dont l'Église « gère » la sexualité de ses clercs. De façon logique, l'ordination d'hommes mariés est donc vue comme « la » solution aux dysfonctionnements du célibat... Mais ceux-ci doivent-ils être le prisme à partir duquel on voit la question, bien plus vaste, de la vocation à la prêtrise ?

L'avantage paradoxal de ces scandales est que le tabou sur la sexualité de monsieur le curé est tombé. Les prêtres (et les moines, moniales, religieux et religieuses) qui sont amenés à témoigner de leur parcours de foi devant des jeunes sont régulièrement et immanquablement questionnés sur leur rapport à la sexualité, sans que leurs interlocuteurs n'éprouvent la moindre gêne à les pousser dans leurs retranchements. Les prêtres, notamment les plus jeunes, se montrent souvent très à l'aise pour répondre de leur célibat, l'assumant le plus souvent avec une force et un naturel confondants. Ce qui n'est pas la preuve que les choses soient aussi simples que cela à vivre... Au cours de la formation au séminaire, les candidats au ministère sont désormais régulièrement briefés sur le sujet et une attention extrême est portée aux questions de l'équilibre psychologique, relationnel et sexuel.

L'obsession médiatique actuelle pour la sexualité des consacrés à Dieu traduit la grande difficulté, chez nos contemporains, d'imaginer une sexualité épanouie en dehors de l'activité des organes génitaux. Ceci empêche de penser le célibat autrement que comme une contrainte, et donc de la considérer comme un don gratuit et libre, reflet d'un don venu de Dieu – un *charisme*, c'est-à-dire que Dieu donne à telle personne la possibilité mystérieuse de vivre avec équilibre sa sexualité sans la « réaliser » par la voie génitale. La plupart des prêtres soulignent le fait que le célibat n'a guère de chance d'être vécu sainement dans une perspective seulement ascétique, de lutte contre les pulsions. Il est là pour libérer des énergies pastorales, pas pour brider les hommes. De nos jours, la plupart des jeunes prêtres qui s'engagent dans le célibat sont heureux de leur choix, à la différence de ceux des années 1965-1975. À cette époque, beaucoup de prêtres n'y voyaient qu'une contrainte dont ils espéraient se débarrasser grâce à des évolutions espérées dans la foulée du concile Vatican II.

Ordonner des hommes mariés, la panacée ?

La plupart des catholiques ne mettent pas en cause la grandeur du célibat, mais critiquent la nécessité qu'en impose l'Église pour l'accès à la prêtrise. Ils pensent que la liberté devrait être possible pour un aspirant au sacerdoce de choisir l'état de mariage ou de célibat, comme le font les Églises catholiques orientales et les Églises orthodoxes.

L'opinion dominante (en faveur de l'abolition du célibat !) regrette que l'Église ne soit pas de son temps, qu'elle ait peur du sexe, qu'elle soit misogyne. Les débats sont marqués par des considérations idéologiques ou sociologiques. On promeut l'ordination des *virī probati* à partir de la pénurie des prêtres ou des déviations de certains clercs, en faisant fi des réalités concrètes liées à un clergé marié.

L'enjeu de cette enquête est d'abord pragmatique. Au-delà d'un voyage historique, elle est une remontée d'informations concrètes à partir des terrains d'expérience du clergé marié catholique. En particulier depuis les rangs des prêtres mariés latins (« convertis », provenant de la Réforme). L'expérience des Églises catholiques orientales est aussi très importante. Il est également utile de voir comment la réalité est vécue dans l'orthodoxie et le protestantisme. Cette évaluation du réel est indispensable pour un débat de fond sur le bien-fondé de l'ordination d'hommes mariés dans l'Église catholique.

Ce livre ambitionne seulement de permettre à chacun de se faire une intime conviction sur un dossier très complexe, qui conjugue des réalités psychologiques, symboliques, culturelles, financières, affectives, théologiques et spirituelles.

L'une des limites de ce travail est qu'il ne fait pas de distinction entre le prêtre diocésain et le prêtre religieux. Le cas du prêtre diocésain est davantage étudié, même si les considérations sur le célibat peuvent également concerner le prêtre religieux en situation apostolique. La question se pose en effet différemment lorsque le prêtre religieux vit en communauté, ne serait-ce que dans l'équilibre de vie et les relations affectives fraternelles.

Ce livre est celui d'un journaliste. Il n'a pas d'ambition académique, d'où le faible nombre de notes de bas de page et l'absence de références systématiques. Les emprunts et les sources sont, le plus possible, mentionnés dans le corps du texte.

PARTIE I

À travers l'Histoire

